

ont-elles été demandées, c) qui a présenté des soumissions (nom et adresse), d) la soumission la plus basse a-t-elle été acceptée et qui l'a présentée?

L'hon. M. Drury: 1. a) Non. b) Il y avait une seule source d'approvisionnement.

2. Une seule usine pouvait fabriquer le papier selon les exigences prévues pour les cartes de sécurité sociale. La première des nombreuses exigences, c'était que le papier contienne des chiffons et la compagnie qui a obtenu le contrat est la seule à fabriquer du bristol de chiffons. Grâce à certaines expériences, cette usine a aussi produit un additif chimique qui assure une meilleure durée au papier gardé en stock.

3. Grain Business Systems, Bureau des ventes d'Ottawa, C.P. 392. Data Business Forms Ltd., 87 Brydon Drive, Rexdale, Ontario, Mount Royal Press Ltd., 5740, rue Ferrier Montréal, P.Q.; Moore Business Forms Ltd., 133½, rue Besserer, Ottawa, Ontario, Drummond Business Forms, Drummondville, P.Q.

4. Pour imprimer efficacement les cartes de sécurité sociale, il faut un équipement que ne possède pas l'Imprimerie nationale du gouvernement canadien.

5. Les numéros exacts de ces formules sont les suivants: UIC-543-F(2-64) et UIC-581-G(2-64). L'imprimerie nationale du gouvernement canadien a imprimé le feuillet d'instruction UIC-543-F(2-64) et la formule UIC-581-G(2-64) a été imprimée par Tremblay et Dion Inc., 725 côte d'Abraham, Québec 4, (P.Q.).

6. (i) Formule UIC-643-F(2-64): 4,199,000 exemplaires commandés. a) Le coût du papier et de l'impression a été de \$7,100.69. b) Non. Travail exécuté par l'Imprimerie nationale. c) Ne s'applique pas. d) Ne s'applique pas.

(ii) Formule UIC-581-G(2-64): 500,000 exemplaires commandés. a) \$4,923.07, ce qui comprend le coût du papier et de l'impression. b) Oui, c) Laval Specialties Ltd., 18, rue Labelle, Laval-des-Rapides, (P.Q.); Ateliers des Sourds-Muets, 65 ouest, rue de Castelnau, Montréal (P.Q.); Techno-Lith Ltd., 1525, rue St-Dominique, Montréal (P.Q.); Ronalds Federated Ltd., 6306, avenue du Parc Montréal, (P.Q.); Montréal Litho Co. Ltd., 1685 est, rue Ontario, Montréal (P.Q.); Tremblay et Dion Inc., 725, côte d'Abraham, Québec 4 (P.Q.). d) Oui, on a accepté la plus basse soumission et le contrat a été adjugé à: Tremblay et Dion Inc., 725, côte d'Abraham, Québec 4, (P.Q.).

AUGMENTATION DE LA PENSION DES FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

Question n° 843—M. Mather:

Le gouvernement envisage-t-il, au cours de la session actuelle, d'apporter des modifications à la loi sur la mise au point des pensions du service

[M. Hales.]

public ou d'adopter des mesures destinées à augmenter la pension des fonctionnaires de l'État, actuellement à la retraite?

M. Benson: Voir à ce sujet la déclaration consignée au Hansard le 21 avril 1964, pages 2557 et 2558.

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Question n° 848—M. Rondeau:

Quelles ont été les dépenses prévues et effectives du ministère de la Justice au Canada et au Québec pour chacune des dix dernières années?

M. Macdonald:

Année	Montant des crédits	Dépenses effectives	Dépenses Québec
1953-1954	\$15,927,444	\$15,017,395	\$ 3,794,000
1954-1955	16,965,142	16,423,823	4,056,000
1955-1956	18,118,875	17,317,470	4,351,000
1956-1957	19,928,918	19,065,569	4,638,000
1957-1958	20,763,128	19,929,268	4,673,000
1958-1959	24,960,379	24,345,475	5,744,000
1959-1960	29,121,103	27,845,867	10,148,000
1960-1961	28,443,190	27,694,612	7,761,000
1961-1962	34,989,708	32,580,185	8,465,000
1962-1963	37,647,217	34,531,655	8,974,000

(Texte)

MONTANT PAYÉ EN INTÉRÊT SUR LA DETTE NATIONALE DEPUIS 1867

Question n° 854—M. Dionne:

Quel est le montant que le gouvernement canadien a payé en intérêt sur la dette nationale depuis la Confédération en 1867?

Réponse: Du 1^{er} juillet 1867 au 31 mars 1964, le coût brut de l'intérêt sur la dette nationale du Canada s'est élevé à 15,287 millions (y compris un montant estimatif de 952 millions pour l'année financière 1963-1964).

REMARQUE: Le montant comprend l'intérêt sur la dette non échue et, dans certains cas, l'intérêt sur les comptes de dépôt et de fiduciaire, ainsi que sur les comptes de rentes, d'assurance et de pension.

(Traduction)

MAISONS DE CORRECTION

Question n° 887—M. Orlikow:

Le gouvernement a-t-il adopté un programme à long terme en vue de la construction d'institutions et d'installations de correction et de l'élaboration de projets à ce sujet? Dans l'affirmative, a-t-on étudié le programme avec des organismes qui s'occupent de correction, comme par exemple la Société canadienne de criminologie et les sociétés John Howard et Elizabeth Fry?

M. Macdonald: Le gouvernement a adopté de temps à autre certaines parties du rapport du comité d'organisation correctionnelle du ministère de la Justice, 1960. Le comité a consulté les organismes qui s'occupent de correction lors de la préparation de son rapport.